

2026/111

nomenclature: 5.4.3

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 040-214003121-20260331-2026_111_ARR-AR



OBJET : Délégation de fonction à Monsieur Patrick DUPOY, conseiller municipal

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Patrick DUPOY en qualité de conseiller municipal, en date du 21 mars 2026

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 21 mars 2026

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice d'un conseiller municipal.

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Patrick DUPOY, conseiller municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux fonctions afférentes au secteur « Jeunesse ».

Article 2: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX et au comptable public

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tarnos le 31 mars 2026

Publié sur le site internet de la Commune le 31/03/2026

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

